

Mais à l'heure actuelle au Canada, chaque jour un nombre de plus en plus grand de Canadiens ont accès à l'assurance-santé grâce aux programmes d'assurance frais médicaux institués en Ontario, Alberta, Colombie-Britannique, dans la Saskatchewan et à Terre-Neuve. Il n'est pas sans intérêt de noter que le premier programme d'hôpital-chalet a été institué à Terre-Neuve en 1934. Le programme de la Saskatchewan a commencé en 1962, celui de l'Alberta a été d'abord mis sur pied en 1963 puis a pris de l'ampleur en 1966, tandis que celui de Colombie-Britannique remonte à 1965. Et naturellement, le programme de ma province, l'Ontario, a vu le jour en 1966. Les programmes de la Saskatchewan et de Terre-Neuve sont obligatoires tandis que dans les autres provinces l'inscription est libre. Dans l'ensemble, les cinq programmes provinciaux d'assurance santé protègent 4 millions de Canadiens. A titre d'exemple, il y a environ 1,700,000 personnes d'inscrites au programme de l'Ontario, ce qui représente 25 p. 100 de sa population.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les jugements de la Cour suprême, les recommandations de commissions royales d'enquête, ainsi que les ententes et négociations fédérales-provinciales nous font considérer aujourd'hui le domaine de la santé comme relevant surtout de la compétence provinciale. Mais comme le gouvernement fédéral a toujours pour principal objectif d'aider à l'établissement de services de santé essentiels sur le plan national, l'offre du gouvernement de contribuer financièrement aux régimes provinciaux d'assurance-santé est très bien accueillie. L'initiative fédérale permettra aussi, j'en suis sûr, de répondre au besoin de relever au même niveau les normes des services de santé d'un bout à l'autre de notre vaste pays.

Je me permets de réitérer le principe admis, selon lequel il importe de toujours maintenir autant que possible des normes satisfaisantes dans tout le Canada. Les régimes d'assurance frais médicaux en vigueur dans les provinces n'offrent pas tous les mêmes avantages. A ce qu'on me dit, le régime de Colombie-Britannique fournit des services supplémentaires, comme la physiothérapie, des soins infirmiers spéciaux, des services de chiropractie et de naturopathie, sans frais additionnels. Bon nombre de mes commettants m'ont écrit que le besoin de services ambulanciers assurés se fait aussi vivement sentir. Mais avant tout, nos commettants se plaignent souvent de l'écart prononcé qui existe entre les cotisations.

En Saskatchewan, province moins riche que l'Ontario, la cotisation qui couvre environ 25 p. 100 du coût global ne s'élève qu'à \$24 par

famille. Dans les provinces prospères de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, les cotisations d'une famille s'élèvent à \$150 par année. Je pose à nouveau la question suivante: Si le gouvernement fédéral doit acquitter la moitié du coût du régime provincial d'assurance-santé, pourquoi les provinces ne peuvent-elles pas réduire les cotisations annuelles prélevées à l'égard de leur régime?

Monsieur l'Orateur, je sais qu'il est très difficile de satisfaire tout le monde et qu'aucun régime n'est absolument parfait. Mais en cherchant à établir un régime d'assurance frais médicaux à l'intention des Canadiens, nous devons nous efforcer d'élaborer le plus avantageux. J'exhorte donc tous les députés à appuyer ce projet de loi. Nous devrions tous être fiers de faire partie de ce Parlement fédéral qui a reçu le privilège d'offrir aux Canadiens un régime national et général d'assurance frais médicaux.

**M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce):** Monsieur l'Orateur, l'allocution du secrétaire parlementaire, que nous venons d'écouter, tendait évidemment à appuyer l'attitude du gouvernement en raison de la gêne qu'il éprouve, et ce qu'il a dit n'est nullement réaliste concernant la population canadienne. Le député s'est étendu sur les régimes d'assurance santé qui existent dans les provinces. Il a même dit comment ils avaient été établis. Je lui rappellerai immédiatement que des quatre régimes qui fonctionnent actuellement aucun n'a été institué par un gouvernement libéral. (*Applaudissements*) Je répète, monsieur l'Orateur que nul n'a été établi par un gouvernement libéral, et je défie le député de nier cela. En outre, un cinquième régime sera bientôt mis en œuvre, et par un gouvernement conservateur. A mon avis, les balivernes du député exigent que des excuses soient présentées même aux membres de l'opposition. Quand je songe à tout ce dont les Canadiens ont bénéficié au cours de 1966 grâce à l'intervention de l'opposition, je me demande parfois ce que le gouvernement fait.

Je crois que certains ministres ont peur de venir à la Chambre. Hier soir, j'ai essayé de faire venir à la Chambre le ministre de l'Agriculture (M. Greene) pour connaître son attitude sur les subventions à la production du lait. Ne voulant pas le faire, il a envoyé son secrétaire parlementaire. En pensant à la situation où il s'est placé au regard des cultivateurs du pays, j'ai conclu que telle serait exactement la position du gouvernement lui-même par rapport à l'assurance frais médicaux.

Le préopinant a dit ne pas pouvoir comprendre l'attitude de l'opposition en raison de